

Tableau des salaires 2019 / Bilan DP 2016-2019

Lors de la réunion des Délégués du Personnel du jeudi 26 septembre 2019, la Direction a présenté le tableau des salaires de l'établissement de Gennevilliers ainsi que le pré-bilan de la politique salariale 2019.

• Tableau des salaires 2019 du site de Gennevilliers

Perimetre	Categories	Position	Sexe	Effectif	P5	P25	Moyenne	Médiane	P75	P95
Gennevilliers	Administratifs	France Métallurgie 2.3	Femme							
		France Métallurgie 3.1	Femme							
		France Métallurgie 3.3	Femme							
		France Métallurgie 4.1	Femme	1						
			Homme							
		France Métallurgie 4.2	Femme	1						
			Homme							
		France Métallurgie 4.3	Femme	10	32 234,15	35 770,90	36 473,01	37 094,98	37 872,54	39 267,83
			Homme							
		France Métallurgie 5.1	Femme	18	30 492,20	31 619,28	34 552,84	33 656,16	37 958,31	40 046,90
			Homme	3						
	Techniciens	France Métallurgie 5.2	Femme	33	38 584,78	39 874,12	41 434,04	41 276,17	42 737,89	44 765,63
			Homme							
		France Métallurgie 5.3	Femme	68	42 417,36	45 292,03	48 472,88	47 608,28	51 472,23	56 337,58
			Homme	5						
		France Métallurgie 4.1	Homme							
		France Métallurgie 4.2	Femme							
			Homme	1						
		France Métallurgie 4.3	Femme	2						
			Homme	3						
		France Métallurgie 5.1	Femme	1						
			Homme	19	30 333,99	34 381,95	36 042,47	35 703,59	37 498,05	41 650,14
	Mensuel	France Métallurgie 5.2	Femme	3						
			Homme	19	34 589,66	35 962,75	37 839,75	38 027,47	39 175,63	41 585,62
		France Métallurgie 5.3	Femme	8	42 683,04	44 291,72	45 088,08	44 936,84	46 200,02	47 394,61
			Homme	61	38 310,74	42 055,00	45 233,04	45 222,45	48 009,00	54 052,57
		France Métallurgie 3.1	Femme							
		France Métallurgie 3.3	Femme							
		France Métallurgie 4.1	Femme	1						
			Homme							
		France Métallurgie 4.2	Femme	1						
			Homme	1						
		France Métallurgie 4.3	Femme	12	32 284,85	35 051,90	36 293,38	37 005,54	37 653,95	39 211,61
			Homme	3						
	Ingénieurs et Cadres	France Métallurgie 5.1	Femme	19	30 502,80	31 743,86	34 439,83	33 317,31	37 138,27	40 022,93
			Homme	22	30 487,06	34 985,80	37 400,44	35 797,19	38 108,92	42 288,50
		France Métallurgie 5.2	Femme	36	38 725,67	39 929,60	41 529,44	41 308,80	42 840,75	44 852,18
			Homme	19	34 589,66	35 962,75	37 839,75	38 027,47	39 175,63	41 585,62
		France Métallurgie 5.3	Femme	76	42 313,44	44 785,72	48 116,58	47 382,01	50 780,50	56 099,42
			Homme	66	37 879,40	41 905,63	45 138,15	45 122,35	47 894,11	53 940,80
		France Métallurgie Mensuel	Femme	145	32 085,92	39 455,00	43 478,15	43 761,38	47 408,53	53 961,73
			Homme	111	33 687,81	36 958,55	41 989,96	41 277,47	46 010,19	53 283,49
		France Métallurgie I et C Pos 1	Femme	41	38 004,00	39 000,00	39 597,98	39 000,00	40 008,00	42 000,00
			Homme	66	38 004,00	39 000,00	39 695,45	39 167,10	40 018,50	42 000,00
		France Métallurgie I et C Pos 2	Femme	217	40 726,68	44 004,00	48 710,23	48 081,12	51 852,84	59 403,62
			Homme	691	41 297,10	44 794,56	49 148,71	48 486,00	52 449,66	60 029,64
		France Métallurgie I et C Pos 3A	Femme	261	53 685,12	58 842,00	64 857,85	64 485,24	70 400,52	77 395,68
			Homme	1062	54 323,22	58 972,86	65 552,17	64 487,34	71 193,72	79 827,55
		France Métallurgie I et C Pos 3B	Femme	121	69 763,08	78 736,68	85 385,30	85 008,00	91 113,60	101 248,68
			Homme	635	68 447,83	77 721,24	85 994,44	85 720,44	93 640,14	104 622,67
		France Métallurgie I et C Pos 3C	Femme	25	90 070,44	103 101,24	117 104,11	112 149,96	125 245,68	152 918,86
			Homme	140	88 600,79	103 645,02	115 049,75	111 154,38	122 938,56	147 906,67
		France Ingénieur & Cadre	Femme	665	40 008,00	49 460,64	63 730,47	60 275,52	74 553,00	98 215,80
			Homme	2 594	42 406,68	53 533,80	68 200,27	64 590,84	79 131,90	104 925,95

Nota : Salaire brut annuel hors rémunération variable et primes , sur 13 mois pour les Mensuels et sur 12 mois pour les I&C ; pas de salaire communiqué pour un effectif de moins de huit salariés pour des raisons de confidentialité individuelle et pas de distinction/pondération entre les forfaits 206, 210 et 214 jours.

• Pré-bilan de la politique salariale 2019 du site de Gennevilliers

Le budget négocié était de 2.8% (incluant le budget de 0.4% pour les promotions et/ou les mobilités, le budget « jeune » de 0.1% ; hors budget spécifique égalité professionnelle Femme/Homme de 0.1%). Ce budget n'a pas encore été intégralement distribué. Il reste 0.05% qui a été provisionné pour les promotions et les mobilités de la fin de l'année. Cependant, pour la grande majorité des salariés, la « vraie » politique salariale a été de 2.2 % (hors promotions, mobilités, budget « Egalité Femme/Homme » et budget « jeunes »).

Comme en 2017 et 2018, la Direction a fait preuve d'opacité et n'a pas communiqué d'information concernant le déploiement du budget « jeune » (pourcentage de jeunes éligibles qui ont bénéficié d'une augmentation supplémentaire, et moyenne de cette augmentation). Les bénéficiaires auront obtenu a minima 2% supplémentaire.

Concernant la mesure égalité Femme/Homme, 60 salariées du site de Gennevilliers (4 Mensuelles et 56 I&C) en ont bénéficié, avec une moyenne d'augmentation complémentaire de 2.4%, et au minimum 2%.

• Bilan DP 2016-2019

Vos Délégués du Personnel CFDT se sont efforcés de faire pression sur la direction pour traiter de nombreux dysfonctionnements, très souvent remontés par les salariés eux-mêmes, au cours de nos réunions mensuelles. Ces dysfonctionnements ont concerné essentiellement la dégradation de la qualité de vie au travail au travers de différents thèmes à savoir :

- ⇒ la déshumanisation de l'environnement de travail avec l'apparition de nouveaux outils (CONCUR, Workday etc..) mis en service sans validation approfondie, mettant ainsi les utilisateurs en position de « beta testeurs » avec tous les inconvénients que cela suppose en terme de temps perdu, de missions rendues plus pénibles par des trajets « ubuesques » au nom d'une plus grande compétitivité très théorique.
- ⇒ la dégradation des conditions matérielles touchant l'environnement des postes de travail telle que la densification de certains Open Space (au mépris de la Charte signée par la Direction avec les Organisations Syndicales), les difficultés d'accès depuis l'extérieur du site (problèmes récurrents de navettes en retard, absentes ou bondées) comme à l'intérieur du site (pannes répétées des ascenseurs) ou encore la qualité de la prestation « ménage » qui diminue au gré des renégociations de contrat avec une rémunération toujours plus serrée des prestataires (on en a pour son argent) et enfin les problèmes de climatisations défectueuses, de fuites (souvent dues au circuit de climatisation).
- ⇒ indemnités de déplacement tirées vers le bas, même si la CFDT a arraché un accord local pour atténuer les effets de cette politique du « tout à l'économie » sans prise en compte des individus.

Par ailleurs vos Délégués se sont mobilisés pour relayer les interrogations des salariés sur des points administratifs et/ou de droit plus ou moins complexes tels que les accords (Groupe ou Société), les prestations de la mutuelle/prévoyance, le départ à la retraite, auprès de la Direction et ainsi obtenir les éclaircissements nécessaires.

Enfin la CFDT a accompagné et défendu certains salariés parfois « freinés » par leur hiérarchie dans leur progression de carrière et/ou de rémunération et également dans certains cas, heureusement plus rares, subissant un harcèlement moral de la part de leur N+1 sans que leur RRH ni le reste de leur hiérarchie n'ait su régler la situation.

Ne vous y trompez pas, l'action de vos délégués du personnel CFDT, sans être toujours très spectaculaire, est un rempart contre la dégradation continue de nos conditions de travail issue de la quête aveugle de la direction pour toujours plus de compétitivité, au mépris des facteurs humains de l'entreprise qui en sont pourtant la richesse essentielle.

• Et maintenant ?

Suite aux changements législatifs, l'instance des Délégués du Personnel disparaît (paix à son âme), et l'ensemble de ses prérogatives (questions, accompagnement des salariés vers la Direction) est transféré aux élus du CSE (le Phénix renaît toujours de ses cendres...) mais avec une réduction drastique des moyens alloués. Les représentants de proximité (RP) auront pour mission d'être les porte-parole des salariés vers les élus du CSE et vers la hiérarchie. Pour la CFDT il n'est pas question de réduire au silence les salariés en confinant les RP à effectuer de la « figuration intelligente ». Vous êtes invités à toujours poser vos questions aux élus et aux représentants de proximité qui agiront ensemble pour porter en permanence à la direction les réclamations individuelles et collectives des salariés et les défendre sans concession.



L'ensemble de l'équipe DP CFDT a été heureuse d'être là pour vous.

La CFDT sera toujours là pour vous accompagner, pour faire remonter vos revendications et pour répondre (et faire répondre) à vos questions.

Liste de quelques-uns de vos Délégués du Personnel CFDT toujours à votre écoute.

J. THIBAUT	J.F. MIDOL-MONNET	D. BOUGAULT	S.SELINCE	M. MANZANO	D. BOUTRY	E. PLU	L. GONIDEC
3 133 589	3 132 305	3 132 989	3 304 740	3 304 459	3 133 076	3 303 981	3 30 44 92